

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

3.4 – Le Programme d'Actions coordonnées pour la valorisation des zones humides

RAPPORT

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Le Sméag conduit depuis septembre 2002, l'animation indispensable à la mise en oeuvre d'un programme de gestion globale et concertée de la zone humide garonnaise, en particulier entre Blagnac et Saint-Nicolas de la Grave. La première année d'animation a été réalisée dans le cadre du programme de Politique Territoriale « Vallée de la Garonne ».

Aujourd'hui, dans le cadre l'action-test « corridor alluvial de la Garonne », une convention cadre pour la protection et la gestion des zones humides et pour la restauration et l'entretien du lit et des berges, a été signée le 28 août 2006 entre le Sméag, l'Agence de l'eau et la Diren Midi Pyrénées et de bassin.

Un chargé de mission permanent a été recruté en mars 2006 pour suivre la politique zones humides sur le corridor garonnais, avec pour actions :

- Animer la concertation entre les différents acteurs,
- Coordonner les études et actions en cours,
- Initier la mise en place d'actions à maîtrises d'ouvrages locales,
- Développer et diffuser des outils d'information et de sensibilisation,
- Rechercher des financements permettant le développement de la démarche développée dans le cadre du programme d'actions.

II – MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME ZONES HUMIDES

Aujourd'hui cependant, force est de constater le défaut de maîtrises d'ouvrage locales pour une gestion pérenne des zones humides garonnaises. C'est pourquoi le Sméag entend renforcer son action de mobilisation et d'accompagnement des porteurs de projet potentiels.

Dans cette optique, et en application opérationnelle de la convention cadre citée précédemment, le Sméag engage actuellement une réflexion avec ses partenaires afin de mettre en place un **cadre organisationnel, technique, juridique et financier pour faciliter l'émergence et la mise en oeuvre d'actions de valorisation des zones humides sur l'ensemble du corridor garonnais.**

Les objectifs visent notamment à :

- sur le plan organisationnel, définir un mode opératoire pour optimiser l'articulation des rôles et compétences de l'ensemble des acteurs,
- sur le plan technique, définir et hiérarchiser les orientations globales (sur la base des documents de référence « schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne » et « programme de valorisation de la zone humide garonnaise de Blagnac à Saint Nicolas de la Grave »),
- sur le plan juridique, identifier l'opportunité d'outils juridiques de gestion (parc naturel régional, ...),
- sur le plan financier, promouvoir et faire converger des financements attractifs et des partenaires financiers.

De façon concomitante, il sera nécessaire de faire connaître aux porteurs de projet potentiels l'existence de ce dispositif d'aide à l'action. Aussi, afin d'organiser une communication efficace, il est envisagé l'élaboration et la diffusion de supports de communication ciblés.

Sur le plan financier, dans le cadre de l'action test "Corridor alluvial de la Garonne" portée par l'Agence de l'eau, le poste d'animateur territorial zones humides pour l'année 2007 sera co-financé à 50 %, soit un plafond de 90 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

3.4 – Le Programme d'Actions coordonnées pour la valorisation des zones humides

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la délibération n° D05-03/05-02 portant création d'un poste d'ingénieur territorial pour les zones humides garonnaises ;

VU la convention cadre « Pour la protection et la gestion des zones humides et pour la restauration et l'entretien du lit et des berges du corridor alluvial de la Garonne » signée le 28 août 2006 ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 5 décembre 2006 ;

VU le rapport du président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre la mission de suivi de la politique zones humides sur l'ensemble du corridor garonnais. La mission du Sméag comprendra l'animation et la coordination des acteurs et actions, le développement et la diffusion d'outils d'information et de sensibilisation et la recherche de financements afin d'initier et d'accompagner des maîtrises d'ouvrage locales dans le cadre du programme d'actions coordonnées de valorisation des zones humides garonnaises.

DIT que la charge de travail en interne correspond à une dépense estimée à 90 000 € soit un plein temps, pour l'ensemble des tâches.

SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 50% pour le financement de l'animation zones humides.

MANDATE son Président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

RAPPELLE que les crédits correspondants à cette opération ont déjà été inscrits lors des précédents budgets.